

*Taxe d'accise—Loi*

Les vis-à-vis doivent s'attendre à ce que tout programme de subventions se finance par des revenus d'une forme ou d'une autre. Le député de Sault-Sainte-Marie et son parti ne croient jamais nécessaire d'assurer des recettes pour payer les dépenses. Cependant, pour qu'il y ait un prix national du pétrole il faudra bien trouver quelque part les fonds nécessaires au régime de subventions. Les partis de l'opposition ont exposé leur point de vue. Je relève maintenant leur défi aux députés libéraux de l'arrière-ban de se prononcer en faveur de la taxe.

S'il faut des revenus aux fins de cette subvention, où faut-il les prendre? J'entends des oppositionnels dire qu'il faut puiser aux revenus généraux. Je leur demanderais de préciser d'où ces revenus généraux viendraient. Ils en définissent maintenant la source comme l'impôt sur le revenu des sociétés. On admet en général que si les revenus ne proviennent pas d'une taxe spéciale d'accise, ils devront venir d'une autre source, probablement d'impôts personnels supplémentaires. A ce propos, je rappelle au député de Sault-Sainte-Marie—qui s'inquiète tant pour les contribuables des tranches moyennes de revenus—que toute hausse des impôts qui rapporterait assez frapperait le plus durement le groupe de contribuables à revenus moyens.

**M. Rodriguez:** Que fait la taxe d'accise?

**M. Martin:** Le combat continue. Les choix pour le gouvernement étaient clairs. Il pouvait soit percevoir les revenus au moyen d'un impôt personnel supplémentaire qui, je le répète, retomberait sur les contribuables à revenus moyens, soit chercher à faire payer les consommateurs d'essence.

● (1640)

C'est pour cette raison qu'on a décidé d'imposer la taxe sur l'essence; au moins, l'utilisateur a le choix de payer cette taxe ou de l'éviter.

**M. Rodriguez:** Qui en est exempté?

**M. Martin:** On a signalé que bien des campagnards doivent utiliser leur voiture pour se rendre au travail. C'est exact, mais il y a aussi beaucoup de Canadiens qui vivent dans les régions urbaines, et peut-être ailleurs, qui dépendent complètement de l'automobile pour se rendre au travail. En fait, dans bien des cas, ils ne gagnent pas assez pour avoir une voiture; alors ils dépendent complètement des transports en commun. Ces derniers ne seront pas obligés de payer une partie de cette taxe supplémentaire. Si, d'autre part, la taxe avait été imposée au niveau du revenu des particuliers, ces gens devraient payer leur part tout comme ceux qui utilisent leur voiture. D'où la décision d'imposer la taxe à ceux qui consomment directement le produit.

La superficialité de certaines des observations du député de Sault-Sainte-Marie m'ont quelque peu surpris, car je pense qu'avec sa compétence et sa connaissance de ce qui sous-tend cette taxe il aurait dû s'exprimer autrement. Il aurait dû savoir qu'il faut trouver de 350 à 400

[M. Martin.]

millions de dollars d'une source quelconque, sinon les gens d'Ottawa, de Cornwall et de l'est de la vallée de l'Ontario devront payer le pétrole brut aux prix mondiaux, qui, comme nous le savons tous, s'établissent à environ \$12 le baril. Cela pourrait en fait avoir pour résultat de faire monter le prix de l'essence à la pompe au niveau mondial de \$1.80 à \$2 le gallon.

Le député de Sault-Sainte-Marie nous a donné un exemple des répercussions de cette taxe. Je crois qu'il a fait le calcul pour nous affirmer que cette taxe nous coûterait \$50 par an. Ce qui représente à peu près 15 cents par jour. Les taxes ne sont jamais populaires. Aucune taxe ne sera jamais populaire. Aussi l'imposition d'une taxe suscitera toujours des lettres de protestations et de l'amertume. Il s'agit de savoir si 15c. par jour est un montant excessif pour le travailleur obligé de se déplacer en automobile. Je demande au député de réfléchir à cela. Personnellement, je ne le crois pas. Et c'est une façon bien plus juste, et non pas régressive, de recueillir ce revenu destiné à une fin expresse, soit le paiement de subventions pour que le pétrole et l'essence se vendent à un prix uniforme partout au Canada.

Le député a signalé d'autres aspects de la question que j'aimerais reprendre, mais je tiens surtout à défendre la taxe de 10c. et à garantir à la Chambre que cette taxe a le plein appui de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, y compris celui des députés de l'arrière-ban.

**Des voix:** Bravo!

**M. J. R. Ellis (Hastings):** Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de donner mon avis sur cet amendement, d'autant plus que nous avons enfin réussi à faire parler un député de l'arrière-ban du gouvernement. Le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) a signalé que tous les députés d'en face appuyaient cette taxe. Je me demande s'ils sont tous bien sûrs que tous leurs commettants l'appuient aussi. Je suis député de Hastings et j'essaie constamment de représenter le point de vue de mes commettants. Je n'y parviens pas toujours, j'en suis certain, surtout pour des questions comme l'avortement, la peine capitale ou le bilinguisme, où entre en jeu une grande part d'affectivité. Je sais que mon avis n'est pas toujours celui de certains de mes commettants, mais sur ce point, je sais que je représente la grande majorité des habitants de la circonscription de Hastings.

Malgré ce qu'a dit le député de Scarborough-Ouest, pour ma part—et je sais qu'au moins certains de mes collègues partagent mon avis—je ne suis pas ici pour m'opposer à chaque question soulevée. Nous sommes bien disposés à appuyer le gouvernement, s'il mérite notre appui. Mais devant les projets de loi que nous avons vus dernièrement, qui vont du vol du Canadien moyen à la véritable fraude de la loi sur la monnaie olympique, il est bien difficile de l'appuyer, surtout pour le médiocre bill dont nous sommes saisis. Je me verrai probablement obligé d'informer certains numismates de ma circonscription qu'ils devront envisager la possibilité de se procurer des pièces de monnaie qui, tout en ne représentant que la moitié de la valeur des autres, leur coûteront le même prix.